

N°2022/12/08/06 - OBJET : Election délégué titulaire au conservatoire de musique du Pays d'Arles.

Le huit décembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le deux décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Etaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, WAJS Alexandre, GERMAIN Emilie, Christine GARCIN-GOURILLON, Sylvie NARDI, Dominique STEKELOROM, Bernadette SAMUEL, Fabienne CITI jusqu'au point 23 inclus, REYNOUD Henri, Mathieu BONARD, Laurent JUGLARET, FABRE Thierry, Murielle GARZINO, Marie-Pierre CALLET, CHAIX Alain, Lucie BABIN

Pouvoirs : Fabienne CITI a donné pouvoir à Christine GARCIN-GOURILLON à compter du point 24.

Absents excusés : Fanny ARSAC et LAFFITTE Patrick

Secrétaire de séance : Alain CHAIX

Rapporteur : Jean Christophe CARRÉ

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à l'occasion du conseil municipal du 4 Juin 2020 (délibération n°2020/06/04/32) il avait été procédé à l'élection d'un délégué titulaire au syndicat mixte assurant la gestion du conservatoire de musique du pays d'Arles. Madame Delphine ALVADO ayant été proclamée élue, il y a lieu suite à sa démission de ses fonctions de conseillère municipale de procéder à une nouvelle élection.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

Vu la délibération n°2020/06/04/32 du 04 Juin 2020

PROCEDE à l'élection comme suit :

Déclaration de candidature : fabienne CITI en qualité de délégué titulaire

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 17

- majorité absolue : 10

Ont obtenu : Fabienne CITI 17 voix

DECLARE par conséquent élue Fabienne CITI

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 15/12/2022

Publication sur le site de la mairie le : 15/12/2022

Secrétaire de séance,

Le Maire,

Alain CHAIX

Jean-Christophe CARRÉ

